

Dominique Leduc

L'ASSOCIATION TECHNOLOGIQUE DE LANGUE FRANÇAISE D'OTTAWA (1920-1956)

Avec ses quelque cent treize mille habitants, Ottawa est, en 1920, une ville déjà florissante qui a redoré son blason et cherche à se montrer digne d'être la capitale du pays. Les bagarres de rue entre *Shiners* et *Kenocks* sont choses du passé; elles ont cédé la place à une atmosphère guindée et empreinte de formalisme. Les francophones, établis principalement dans le quartier de la Côte-de-Sable, représentent le quart de sa population. Cette minorité commence à s'affirmer par le biais d'associations professionnelles, récréatives et littéraires gravitant autour de l'Institut canadien-français d'Ottawa fondé en 1852. Les traducteurs sont entraînés par ce mouvement et prennent conscience du rôle qu'ils peuvent jouer. Tous fonctionnaires fédéraux, ils se donnent pour mission d'épurer la langue des textes législatifs et administratifs émanant du gouvernement fédéral et de faire augmenter le nombre de publications disponibles en français. Ils souhaitent ainsi apporter leur contribution à la survivance de la langue française en sol canadien, ou tout au moins dans la capitale, en servant de pont entre la population francophone et l'administration, massivement dominée par les anglophones. Ces gens cultivés et laborieux, d'anciens journalistes pour la plupart, décident, au lendemain de la première guerre mondiale, de conjuguer leurs efforts en vue de réaliser cet ambitieux programme d'action.

Les fondateurs

C'est Louis d'Ornano qui, le premier, eut l'idée de regrouper les traducteurs en association. Né au Brésil où son père était premier consul de France, il s'établit au Canada en 1896 et enseigne d'abord le français à Sackville, au Nouveau-Brunswick. Après avoir été journaliste à *La Presse*, il entre, en 1908, au ministère de la Marine à titre de traducteur, poste qu'il occupe jusqu'en 1932, peu avant sa mort¹. En novembre 1920, il invite par circulaire tous les fonctionnaires fédéraux faisant usage de la langue française à se regrouper en association. Pour lancer son projet, d'Ornano s'entoure des personnalités suivantes: Arthur Beauchesne, alors greffier adjoint de la Chambre des communes, Jobson Paradis, traducteur et chef des publications au ministère des Mines, et enfin, Jules Tremblay, poète et traducteur aux Communes. Fils de Rémi Tremblay, ce dernier est tour à tour journaliste au *Canada français*, à *La Patrie*, à *La Presse*, au *Devoir*, au *Canada* et au *Herald* de Montréal. En 1913, il est l'un des dix traducteurs affectés au nouveau Service des livres bleus et chargés de la traduction des rapports de certaines commissions parlementaires, des prévisions de dépenses et de l'exposé budgétaire du ministre des Finances. Il sera ensuite nommé sous-chef de l'Ordre du Jour qu'il rédigera jusqu'à sa mort survenue en 1927².

La fondation

Le 10 novembre 1920, une quarantaine de personnes réunies à la Bibliothèque publique d'Ottawa donnent leur adhésion au projet de Louis d'Ornano et fondent l'Association technologique de langue française d'Ottawa

[...] dans le but de rallier sous une même devise de travail et de confraternité, tous les traducteurs de l'Administration fédérale; de stimuler par une organisation systématique, la production de travaux technologiques; d'établir un courant sympathique de collaboration dans les recherches, plus d'uniformité et de propriété dans l'usage des termes techniques afférents à la traduction des documents officiels³.

L'Association regroupe à la fois les traducteurs parlementaires et ceux qui se font appeler «traducteurs ministériels», ainsi que toute personne ayant à cœur l'épanouissement de la langue française. Elle se veut une association professionnelle: sa création suit de près celle de l'Institut professionnel du Service civil qui mettra un certain temps, cependant, avant de reconnaître le caractère «technique» du travail des traducteurs. Les traducteurs fédéraux n'étaient pas novices dans la défense de leurs intérêts. Ils avaient fini par obtenir en 1908, après vingt-trois ans de hautes luttes, un salaire égal à celui des sténographes du Parlement. Aussi, dès sa fondation, l'Association s'emploie-t-elle à faire reconnaître le groupe des traducteurs par l'Institut professionnel. Elle y parviendra en 1928, grâce à l'appui du secrétaire d'Etat, Fernand Rinfret, ancien journaliste et futur maire de Montréal.

Lors de sa reconnaissance par l'Institut, le groupe des «Technical Translators» comptait vingt-deux membres⁴. C'est sans doute en prévision de cette reconnaissance que l'Association se qualifie, dès 1920, de «technologique». Il fallait démontrer aux membres de l'institut que le métier de traducteur exige des connaissances spécialisées. Dans un long article paru dans *The Civil Service Review* en 1929, Hector Carbonneau écrit:

La traduction des documents officiels s'adresse en effet à toutes les branches où s'exerce le génie humain. Aujourd'hui surtout, tous les intérêts de l'homme, de plus en plus spécialisés, trouvent leur expression dans les documents parlementaires et administratifs⁵.

Au nombre des membres fondateurs de l'Association qui en signent le registre officiel, on relève les noms de Gustave Lanctot, Francis-J. Audet, Maurice Morrisset, Rodolphe Girard, Louvigny de Montigny, Adélar Chartrand, Henri Grignon, Domitien-T. Robichaud, Oscar Paradis, Léon Gérin (fils d'Antoine Gérin-Lajoie), A.-H. Beaubien.

La structure de l'ATLFO

L'ATLFO reçoit ses lettres patentes du gouvernement de l'Ontario le 2 mars 1921. Son bureau se compose de quinze membres qui se réunissent sur convocation du président ou de trois membres de cette assemblée. Les réunions se tiennent au salon de l'Institut canadien-français d'Ottawa qui accueille volontiers sous son aile les associations francophones de la région. La revue de l'Institut, *Les Annales*, réserve une large place

aux activités et aux travaux de l'ATLFO.

L'Association compte quatre catégories de membres:

- membres honoraires: toute sommité ayant brillamment servi la cause de la langue française au Canada.
- membres bienfaiteurs: toute personne ayant rendu des services signalés à l'Association.
- membres correspondants: hommes de lettres et savants du Canada et de l'étranger.
- membres actifs: toute personne désireuse de faciliter l'accomplissement des buts de l'Association pourvu que son admission soit recommandée par le bureau et prononcée ensuite par les quatre cinquièmes des membres actifs assistant à une assemblée générale⁶.

Les activités de l'ATLFO

Dotée de ses structures, l'Association ne tarde pas à entreprendre son oeuvre d'épuration de la langue française en organisant des causeries technologiques portant, par exemple, sur l'industrie forestière (John Sylvain), l'assurance (J.-M. Lavoie), les mines (J. Paradis), la statistique (S. Durantel) ou l'automobilisme (J.-L. Hudon). Au cours de ces rencontres, véritables séances de perfectionnement, les membres enrichissent leur vocabulaire et élargissent leurs connaissances générales; la qualité de leurs traductions s'en trouve directement rehaussée.

Dès 1922, *Le Droit* publie régulièrement le compte rendu des réunions et causeries données sous les auspices de l'ATLFO au salon de l'Institut canadien-français d'Ottawa. Les sujets discutés vont du fonctionnement d'une machine à écrire, au droit, en passant par le *Parisian French*. Gratuites, les séances s'adressent à tous ceux qui s'intéressent aux questions de linguistique et de lexicologie⁷. Ces causeries ont grandement contribué à l'animation de la vie intellectuelle francophone dans la capitale. A sa réunion du 10 octobre 1923, l'Association crée un comité du lexique devant s'enquérir des possibilités de publication et de dissémination des travaux des membres⁸.

La même année, une section féminine est créée. Dirigée par Mlle McInnes, elle regroupe quinze membres. Les femmes, qui allaient obtenir le droit de vote en 1929, réclamaient alors l'égalité dans tous les domaines. En 1924, une section anglaise est aussi formée.

Sous la présidence de H.-P. Arsenault, l'assemblée annuelle de l'ATLFO de 1925 réunit près de deux cents personnes. L'enthousiasme règne au sein de l'Association qui intensifie son action sur divers fronts: campagne de recrutement, publication de lexiques, propagande active en faveur de la traduction française de toutes les publications officielles, formation de sections dans les autres provinces, reconnaissance officielle de la compétence de l'association en matière de traduction. Les membres se réunissent deux fois par mois, d'octobre à mai, et versent une cotisation annuelle d'un dollar.

Lors des séances d'étude, les participants proposent des équivalences françaises pour rendre certains termes techniques ou administratifs anglais et dressent des lexiques bilingues. (Cette formule ressemble à celle qui sera adoptée une vingtaine d'années plus tard par les traducteurs de la Société des traducteurs de Montréal, fondée en 1940 et rebaptisée en 1965 la Société des traducteurs du Québec.) Les résultats de ces travaux sont ensuite ronéotypés et distribués aux membres. Du 4 avril au 18 novembre 1925, *Le Droit* publie la lettre «A» du «Lexique de l'Association technologique» qui, dans la

capitale, joue le rôle d'une véritable petite «académie de traduction» selon le mot du journaliste de *La Presse*, Georges Langlols. Lors de l'assemblée annuelle de 1927, les membres décident d'adresser une demande de subvention à l'État afin de colliger et de publier leurs travaux lexicologiques sous une forme plus soignée. Ils invoquent, à l'appui de leur demande, leurs efforts d'épuration de la langue des textes officiels.

À cette même réunion, le président C-H Carbonneau fait état de la correspondance échangée entre l'Association et l'institut professionnel du Service civil concernant le redressement du salaire des traducteurs fédéraux; il propose l'adoption d'une résolution visant à faire reconnaître le caractère technique des travaux exécutés par les traducteurs administratifs et parlementaires⁹. Après de longues négociations avec l'Institut, Fernand Rinfret avait rendu public, en avril 1927, les augmentations salariales accordées aux fonctionnaires¹⁰. L'année suivante, on l'a déjà vu, les traducteurs techniques obtiennent une reconnaissance officielle de l'Institut. Les premières démarches en vue de la reconnaissance professionnelle des traducteurs remonteraient donc aux années vingt.

Vers 1930, l'Association s'affilie à la Société royale du Canada et élargit ainsi son rayonnement. Le *Citizen* reconnaît que l'organisme «has accomplished so much for Canada during its existence» et on peut lire dans *Le Droit* que les traducteurs «se distinguent par leur grande conscience professionnelle, par leur amour de la pensée et du verbe français¹¹».

Au nombre des principaux artisans de cette réussite, il convient de mentionner les noms de C.-H. Carbonneau, auteur du fameux *Vocabulaire général* publié au début des années soixante, de Louis-Joseph Chagnon, président du cercle littéraire de l'Institut canadien-français, de Domitien-T. Robichaud, vice-président de l'Institut et premier surintendant du Bureau fédéral des traductions, dont le fils, Raymond, fera une brillante carrière d'interprète parlementaire.

L'ATLFO et *Le Droit*

Le quotidien *Le Droit* a beaucoup contribué à faire connaître l'ATLFO. en publiant régulièrement, à partir de 1922, le compte rendu des réunions et des conférences organisées par l'Association. En 1924, C.-H. Carbonneau, alors secrétaire, y signe une «Chronique de l'Ass. tech.» par laquelle il renseigne les lecteurs sur les buts de l'Association et ses activités.

Le principal «allié» de l'ATLFO au *Droit* est sans contredit Charles Gautier qui, de 1913 à 1948, fut successivement chef des nouvelles, directeur de la rédaction et secrétaire administratif du quotidien. Vers la fin de 1923, il fait paraître une série de trois éditoriaux sur «la traduction dans les ministères¹²» dans lesquels il dénonce, d'une part le retard de la parution des traductions françaises des documents émanant du gouvernement central et, d'autre part, la faible proportion de publications officielles traduites en français. Sur six cent douze documents produits en anglais, cent quatre-vingt-dix seulement sont disponibles en version française, soit trente et un pour cent. Il n'exige rien de moins que la traduction de la totalité des documents fédéraux, ce qui va tout à fait dans le sens des revendications des traducteurs de l'époque.

Dans un autre éditorial, il loue le magnifique travail de l'Association technologique et invite toutes les personnes de «bonnes volontés» à collaborer à la rédaction du lexique de termes techniques¹³.

Il ne fait aucun doute que *Le Droit* a apporté un appui inestimable à la jeune association et aux traducteurs. C'est en portant le débat sur la place publique que les traducteurs ont pu rallier des sympathisants à leur cause, accroître le prestige de leur profession au sein de la Fonction publique fédérale et faire augmenter sensiblement le nombre de publications officielles traduites en français.

La controverse de la centralisation

Dès 1924, il est question de regrouper les traducteurs fédéraux et de les placer sous la responsabilité d'un bureau central. Ce projet, qualifié d'«utopiste» et de «condamnabile» par Charles Gautier, suscite une levée de boucliers. «Chaque ministère doit avoir son propre personnel de traducteurs¹⁴», écrit l'éditorialiste.

Au début des années trente, un certain malaise pèse sur l'administration fédérale et une réorganisation des services de traduction est prévisible. En pleine crise économique, le gouvernement de R. B. Bennett réduit les budgets et met à pied un grand nombre de traducteurs surnuméraires. Ceux qui échappent au couperet des mesures d'austérité sont surchargés de travail et les services de traduction multiplient les demandes d'aide au premier ministre qui reste sourd à leurs appels. D'autres traducteurs recourent de façon immodérée au Service des livres bleus pour se prévaloir de leur privilège de prendre congé dès la fin de la session¹⁵. Le scandale finit par éclater et, en dépit de l'impopularité de la mesure, la loi Cahan sur la centralisation est adoptée à l'été de 1934. Cette loi dans laquelle les membres de l'ATLFO et de la Société Saint-Jean-Baptiste voient une «attaque pernicieuse contre le bilinguisme» permet de réorganiser les services de traduction du gouvernement fédéral; désormais, tous les traducteurs fédéraux relèvent d'une même unité administrative, le Bureau des traductions, sans que les ministères soient privés pour autant de leur service de traduction. La centralisation était purement de nature administrative. Domitien-T. Robichaud, ancien président de l'ATLFO, est nommé surintendant du nouveau bureau, le 1^{er} octobre 1934.

Quelle que peu bouleversée par cette réorganisation, l'Association n'en continue pas moins à se réunir deux fois par mois au grand salon de l'Institut canadien-français d'Ottawa. Pendant les dix années qui suivront la centralisation, l'ATLFO se manifeste peu d'autant plus que le monde est en guerre. En 1942, neuf traducteurs sont détachés du Bureau des traductions pour travailler à la rédaction du *Dictionnaire militaire anglais-français, français-anglais*¹⁶. La majorité d'entre eux sont membres de l'ATLFO. L'Association se dote, en 1950, d'un *Bulletin* dont le premier numéro paraît en 1951. On s'explique mal qu'il ait fallu attendre trente ans avant que l'ATLFO ne songe à ce projet.

En 1950, le journaliste Georges Langlois écrit dans *La Presse* au sujet de l'Association technologique:

Ses membres apportent modestement leur contribution à une oeuvre pourtant plus fructueuse peut-être que celle de bien d'autres qui visent davantage à briller [...] C'est grâce à l'Association technologique que la traduction française s'est améliorée à Ottawa. C'est aussi grâce à ses efforts que les traducteurs ont cessé d'être nommés au petit bonheur ou selon les caprices de la politique pour ne plus être admis qu'après un examen sévère¹⁷.

En janvier 1953, l'ATLFO inaugure un centre de lexicologie qui devient, quelques mois plus tard, un service de l'Etat; ce centre est à l'origine du Service de terminologie actuel¹⁸.

L'évolution du rôle de l'ATLFO

Doyenne des associations de traducteurs au pays, l'ATLFO se voit invitée, en 1953, à participer à Paris «sous l'égide de l'UNESCO, à une conférence préparatoire à la fondation d'une Fédération internationale des traducteurs¹⁹» regroupant les sociétés nationales de traducteurs.

La F.I.T. reconnaît en 1954 l'ATLFO comme la société la plus représentative des traducteurs au Canada. Mais une difficulté surgit du fait que celle-ci ne compte pas uniquement des traducteurs dans ses rangs, mais aussi des gens ayant à coeur la défense et le progrès de la langue française au Canada. C'est Émile Boucher, alors président de l'ATLFO et qui deviendra en 1971 le premier directeur de la nouvelle École de traducteurs et d'interprètes de l'Université d'Ottawa²⁰, qui saisit les membres de cette réalité et propose l'établissement de normes précises d'admission à l'Association²¹. Comme en fait foi la correspondance qui lui est adressée en novembre 1955 par le président de l'Association canadienne des traducteurs diplômés, F. Beauregard, et par le vice-président de l'Association des diplômés de l'Institut de traduction, le révérend frère Stanislas-Joseph, les autres sociétés de traducteurs s'intéressent vivement à la question et souhaitent le regroupement de tous les traducteurs du pays en une société nationale.

Entre-temps, à Ottawa, Hervé Bernard fait paraître en octobre 1955 un mémoire au nom des membres de l'ATLFO et résume leurs vues sur l'opportunité de modifier le nom et la constitution de l'Association technologique. Le comité d'orientation *ad hoc* formé par l'ATLFO recommande à l'unanimité de prendre les mesures nécessaires pour s'adapter à la situation²².

La transformation de l'ATLFO

C'est ainsi que naît en 1956 la Société des traducteurs et interprètes du Canada (STIC). Pour devenir membre de cette nouvelle société, il faut réussir un examen ou posséder une expérience professionnelle de la traduction. La STIC. devient l'organisme canadien habilité à représenter les traducteurs canadiens sur le plan international.

Peu après la création de la STIC, l'Association technologique de langue française d'Ottawa se désiste de son titre de représentante officielle du Canada auprès de la FIT et s'affilie à la STIC. Elle change son nom et adopte de nouveaux statuts; elle s'appellera désormais la Société des traducteurs et interprètes d'Ottawa (STIO) mais poursuivra sensiblement les mêmes buts que l'ATLFO. Elle jouira d'une autonomie interne et aura des normes d'admission aussi élevées que la STIC.

En 1958, la STLO compte cent quarante-six membres titulaires, seize membres associés et six membres honoraires (MM. Daviault, la Durantaye, Beaubien, Beauchesne, Robichaud et Pelletier) qui se répartissent dans seize ministères et douze services de l'État²³.

La dissolution de l'Association technologique entraîne la disparition de son *Bulletin*

(publié de 1951 à 1957) «afin que tous les efforts, financiers et autres, puissent porter vers la [...] publication d'un organe imprimé à plus grand tirage qui soit représentatif de tous les traducteurs du Canada [...]»²⁴. Le *Bulletin* sera effectivement remplacé, à partir d'avril 1959, par une lettre mensuelle.

Enfin en 1961, la Société des traducteurs et interprètes d'Ottawa (STIO) change à nouveau son nom en celui d'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO) pour éviter la confusion avec la STIC et permettre à un plus grand nombre de traducteurs d'adhérer à l'association provinciale.

L'ATIO est donc l'héritière directe de l'ATLFO et peut s'honorer du titre de doyenne des associations de traducteurs au pays.

Notes

1. Hector CARBONNEAU, conférence inédite, février 1962.
2. Procès-verbal de la séance de fondation de l'ATLFO
3. *Bulletin de l'ATLFO*, vol. 1, n° 1, mars 1951, p. 12.
4. *The Institute Bulletin*, vol. 7, n° 2, février 1928.
5. Hector CARBONNEAU, «Du caractère technique et professionnel de la traduction», dans *The Civil Service Review*, juin 1929, p. 34.
6. *Bulletin de l'ATLFO*, vol. 1, n° 1, mars 1951, p. 13-14.
7. «Réouverture des séances de l'ass. tech.», dans *Le Droit*, le 29 septembre 1923.
8. «M.J.M. Lavoie à l'Ass. tech.», dans *Le Droit*, le 13 octobre 1923.
9. «Importante assemblée de l'Ass. tech.», dans *Le Droit*, le 28 octobre 1917.
10. *The Institute Bulletin*, vol. 7, n° 2, février 1928, p. 14.
11. «O. Chaput élu président de la Techno.», dans *Le Droit*, 20 janvier 1931, p. 1.
12. «La traduction dans les ministères», dans *Le Droit*, les 9, 10 et 13 novembre 1923.
13. «L'ATLFO», dans *Le Droit*, le 23 novembre 1923.
14. Charles GAUTIER, «Centralisation et traduction», dans *Le Droit*, le 8 février 1924.
15. Hector CARBONNEAU, conférence inédite. février 1962.
16. Il s'agit de Pierre Daviault, Charles Lamb, Henriot Mayer, Guillaume Dunn, Raymond Robichaud, Jacques Gouin, Édouard Bellemare, Léopold Lamontagne et Paul

Bousquet.

17. *La Presse*, le 11 novembre 1950.

18. «Extraits de l'exposé du président de l'Association», dans *Bulletin de l'ATIO*, vol. 3, n° 2, mars-avril 1964, p. 20.

19. *Ibid.*

20. Voir l'article de Jean DELISLE, «Historique de l'enseignement de la traduction à l'Université d'Ottawa», dans *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 51, n° 3, juillet-septembre 1981, p. 15-20.

21. *Bulletin de l'ATLFO*, vol. 5, n° 5.

22. Archives de l'ATIO.

23. Jacques GOUIN, «Rubrique de la STIO», dans *Journal des traducteurs*, vol. III, n° 4; vol. IV, n° 1, 1959, p. 46-47.

24. *Ibid.*

Cet article est paru dans le *Bulletin du Centre de recherche en civilisations canadienne-française*, (Les Presses de l'Université d'Ottawa), n° 24, avril 1982, p. 28-35.